

Budget participatif

UNE 4^E ÉDITION OUVERTE À TOUTE LA POPULATION

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 7 juillet 2025 – La Ville de Saint-Hyacinthe est heureuse d'annoncer le retour du budget participatif pour une quatrième édition, et cette année, la participation est ouverte à toute la population maskoutaine! Que vous soyez seul, en équipe, entre amis, en famille, avec votre classe d'étudiants, les membres de votre organisme ou du comité social de votre entreprise, si vous êtes sur le territoire de la Ville de Saint-Hyacinthe, cette occasion est pour vous! Cette année, les volets des deux années antérieures ont été regroupés en un seul et même processus sous le thème du développement durable et doté d'un budget total de 75 000 \$ pour la réalisation du projet gagnant.



C'est quoi un budget participatif?

Le budget participatif est un processus démocratique par lequel la population décide de la façon de dépenser une part d'un budget public. Cette année, la Ville souhaite développer un projet compatible avec les grandes orientations et les objectifs de son [Plan de développement durable](#), c'est-à-dire :

- Une **économie verte et écoresponsable** qui valorise le savoir-faire local.
- Un **environnement exceptionnel**, mis en valeur autour de la trame verte et bleue.
- Une **communauté inclusive** et diversifiée, soutenant des milieux de vie en santé.
- Une **gouvernance de proximité**, mobilisée par le bien commun.
- Un **aménagement du territoire durable**, accessible et à échelle humaine.

Critères de sélection des projets

Pour être admissible, un projet doit être entièrement nouveau, c'est-à-dire qu'il ne doit pas déjà avoir été réalisé, être en cours de réalisation, ni faire partie des projets prévus par l'organisation municipale. Il doit présenter un intérêt public et profiter à l'ensemble de la communauté. Le projet doit également pouvoir être réalisé sur le territoire de Saint-Hyacinthe, et, s'il implique une construction, celle-ci devra être effectuée sur un terrain appartenant à la Ville.

Le budget total requis ne doit pas dépasser 75 000 \$, sans qu'un montant minimum soit imposé, et les coûts d'entretien annuels ne doivent pas excéder 5 % du budget total. Enfin, le projet peut prendre la forme d'une infrastructure, d'une initiative éducative, d'une série de conférences, de la création de capsules vidéo ou d'ateliers. Les spectacles, quant à eux, ne sont pas admissibles.



Les propositions doivent être soumises via le [formulaire en ligne](#) prévu à cet effet avant le 10 octobre 2025 à 23 h 45.

Comité de pilotage

Voici la composition du comité de pilotage qui a été formé pour encadrer cette édition du budget participatif (de gauche à droite sur la photo) :

- Jérôme Farand, conseiller au développement entrepreneurial et à l'économie sociale, Saint-Hyacinthe Technopole.
- Claire Gagné, conseillère municipale du district Bois-Joli.
- Janie Rondeau, agente de développement, Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton, CSSSH.
- Julie Gagnon, cheffe, Division environnement, Ville de Saint-Hyacinthe.
- Catherine Gentile, agente de communication et de participation citoyenne, Ville de Saint-Hyacinthe.
- Julie Gagnon, conseillère en développement social, Ville de Saint-Hyacinthe.
- Simon Proulx, directeur général, CDC des Maskoutains (absent sur la photo).



Tous les détails concernant les critères d'admissibilité, le dépôt d'un projet ou le processus de sélection sont disponibles au st-hyacinthe.ca/budget-participatif. La liste des cinq projets gagnants des années antérieures s'y retrouve également.

– 30 –

Source: Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300